



SECTION Première
Organisation
Syndicale en
Haute-Marne
HAUTE-MARNE

**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section de la Haute Marne**

*Cité administrative
89 rue Victoire de la Marne
52000 CHAUMONT
Bureau 219-2ème étage*
fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr
03.25.30.23.46

CTL du 15 septembre 2020

Liminaire

Madame la directrice,

Aujourd'hui se tient le premier Comité Technique Local (CTL) depuis le confinement, le dernier s'étant tenu le 10 février dernier.

A cette occasion, F.O.- DGFIP rappelle l'engagement sans faille de tous les fonctionnaires et agents publics qui ont assuré les missions essentielles de la nation souvent sans matériel de protection, au péril de leur santé et malheureusement parfois de leur vie.

Malheureusement, le gouvernement n'a d'autre ambition que de reprendre l'agenda social tel qu'il l'avait laissé début mars, il a d'ailleurs, dès le 5 juin, poursuivi la mise en œuvre de la Loi de transformation de la Fonction publique qui supprime notamment les CHS-CT qui ont pourtant démontré toute leur utilité en incitant sans cesse les employeurs à prendre des mesures afin de protéger les travailleurs.

C'est pourquoi, F.O.- DGFIP revendique l'arrêt de la mise en œuvre de la Loi de transformation de la Fonction publique et demande que le Conseil National des Services Publics soit relancé pour un réel débat de fond sur les missions de services publics, leur organisation et l'adéquation des besoins et des moyens.

Malgré les discours du Président de la République et des premiers Ministres, force est de constater que le pouvoir en place n'a manifestement pas pour objectif de changer son logiciel mais qu'au contraire il entend bien persévérer dans l'erreur... La preuve en est concernant la DGFIP, dont les enseignements de la crise ne conduisent pas la technostructure à remettre en cause les orientations du contrat d'objectif 2020-2022...

Le Directeur Général persiste notamment dans sa volonté de mettre en œuvre le NRP, n'hésitant pas pour justifier sa position à réécrire l'histoire de la crise sanitaire, afin de poursuivre le démantèlement du réseau de proximité...

Pourtant, cette crise a conforté la DGFIP dans son rôle majeur dans le fonctionnement de l'État et les agents qui ont démontré toute leur réactivité et capacité d'adaptation ne comprennent pas et n'acceptent pas que les projets qu'ils ont combattus se remettent en marche comme si de rien n'était...

Pendant cette période, les décisions gouvernementales sur le volet RH ont aussi fait naître bon nombre de mécontentements dans le réseau, Nous ne reviendrons pas sur le détail de l'application des ordonnances relatives aux congés, ni sur la prime, nous vous avons déjà tout dit sur les divisions durables qu'elles ont fait naître au sein des collectifs de travail.

Nous rappellerons toutefois que, pendant le confinement, les agents n'ont pas choisi leur situation administrative et que dans son message transmis à la nation à la mi-mars 2020, le Président de la République avait souligné que chaque Français en première, seconde ou troisième ligne participait à son niveau, à l'effort national...

De plus, et comme nous l'avons maintes fois répété, la crise sanitaire n'est pas derrière nous et force est de constater que l'épidémie évolue.

Dans ce contexte de tensions et de fortes inquiétudes, F.O.- DGFIP réitère sa revendication d'arrêt des réformes en cours et le retrait du NRP, projet hors sol de démantèlement du réseau de la DGFIP, dont les conséquences pèseraient encore plus lourdement et négativement sur l'organisation des missions et les conditions de travail des personnels.

Et si nous évoquons le nouveau dispositif de mutations effectué en juillet, déclinaison des conséquences de la Loi de transformation de la Fonction Publique qui a supprimé les CAP pour les remplacer par des Lignes Directrices de Gestion.

Ces Lignes Directrices de Gestion stipulent pourtant que : « la suppression de l'avis des CAP de mutation doit s'accompagner d'une transparence accrue dans la procédure de gestion des demandes des agents... »

En guise de transparence, les mouvements de mutation 2020 des catégories A, B et C nationaux ont été effectués dans l'opacité et en l'absence de documents délivrés aux représentants du personnel. Il est désormais impossible de savoir qui entre dans une Direction au titre d'une priorité légale ou en convenance personnelle.

F.O.- DGFIP vous a d'ailleurs interpellé, par mail, sur l'affectation d'une agente au 1er septembre, affectation non conforme au mouvement publié sur Ulysse. Merci de nous apporter les éléments de réponse à cette décision.

Pour conclure nous évoquerons le sujet du télétravail qui, comme chacun sait, a pris une place prépondérante pendant cette crise sanitaire pour la continuité des missions et aussi pour la préservation de la santé des équipes.

Comme nous l'avons maintes fois évoqué, ce type d'organisation dans l'urgence et hors cadre relevait bien davantage d'un travail confiné en mode dégradé.

Pour F.O.- DGFIP, le télétravail doit pouvoir retrouver rapidement un cadre conventionnel basé sur le libre choix des personnels.

A l'ordre du jour de ce CTL, la généralisation du paiement de proximité. F.O.-DGFIP s'insurge contre cette nouvelle tentative d'abandon de mission aux fallacieux prétextes de proximité, de sécurité ou de coût relatifs aux mouvements de fonds car la réalité est tout autre.

Cette privatisation vient alourdir l'addition de la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité pour les usagers et les agents des Finances Publiques. Même persuadée d'être investie d'une mission sacrée, la DGFIP ne fera pas disparaître à elle seule les transactions en numéraire. Elle les aura seulement confiées à d'autres et réalisé au passage quelques économies budgétaires en se donnant bonne conscience.

Les représentants FO-DGFIP en CTL TITULAIRES

Céline Lefèvre, Julie Ludwig, Guillaume Tavin, Matthieu Testart, Guy Zimmerlin